



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-171 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE GOURS

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et L. 153-47 ;
 Vu le plan local d'urbanisme de la commune de GOURS approuvé le 26/04/2011 ;
 Vu la transmission du projet de modification aux personnes publiques associées ;
 Vu la délibération du Conseil municipal de GOURS en date du 19/12/2016 prescrivant la modification simplifiée n°1 de son plan local d'urbanisme,
 Vu la délibération du Conseil municipal de GOURS en date du 06/02/2017 fixant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme;
 Vu la délibération du Conseil municipal de GOURS en date du 20/03/2017 sollicitant la Communauté d'Agglomération du Libournais afin d'achever la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Libournais dispose de la compétence plan local d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Libournais a décidé de poursuivre et d'achever la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de GOURS, engagée par délibération du 19/12/2016,

Considérant que la commune de Gours à engager la procédure de modification simplifiée n°1 de son PLU pour :

- revoir la rédaction de la zone NL afin d'y permettre la construction d'abris pour les pêcheurs, tout en tenant compte de l'environnement et de leur bonne insertion dans le site ;
- préciser la rédaction sur les règles de hauteur en zone U, secteurs UA et UB.

Considérant que la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de GOURS a eu lieu du 20/03/2017 au 21/04/2017 inclus,

Considérant que l'avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures pendant lesquelles le public pouvait consulter le dossier et formuler des observations a été publié en caractères apparents dans le journal SUD OUEST le 8 mars 2017 et affiché en mairie de GOURS ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération du Libournais et que l'avis a été publié au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,

Considérant que les observations émises par les personnes publiques associées et le public ont été présentées et que ces observations, émises essentiellement par la DDTM, ont été portées sur le tableau joint à la présente délibération,

Considérant que l'analyse de ces observations n'entraîne aucune modification dans le règlement du PLU modifié mais simplement des justifications supplémentaires dans le rapport de présentation de la modification simplifiée,

Considérant que la modification simplifiée n°1 du PLU de GOURS, telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire, est prête à être approuvée conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission urbanisme,
 Vu l'avis du Bureau en date du date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire approuve le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de GOURS tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et à la Communauté d'Agglomération du Libournais pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.

Le dossier modifié est tenu à la disposition du public en mairie et à la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-172 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE D'ARVEYRES

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et L. 153-47 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'ARVEYRES approuvé le 21/05/2007 modifié le 14/01/2008 ;

Vu la transmission du projet de modification simplifiée n° 02 aux personnes publiques ;

Vu l'avis du Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 20 avril 2017 mettant à la disposition du public le projet de modification simplifiée n° 02 du PLU d'Arveyres ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Libournais à engager, par délibération du 10 novembre 2016, la procédure de modification simplifiée n° 02 du PLU de la commune d'Arveyres.

Considérant que la mise en œuvre de cette procédure a pour objet le reclassement en zone UE (équipements collectifs, scolaires ou sportifs) des parcelles cadastrées E 674, E 1003 et E 1005, limitrophes du collège, actuellement classées en zone UC (urbanisation contemporaine) au plan local d'urbanisme de la commune d'Arveyres, afin de permettre son extension.

Considérant que la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n° 02 du PLU d'Arveyres a eu lieu du 02/05/2017 au 05/06/2017.

Considérant que l'avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures pendant lesquelles le public pouvait consulter le dossier et formuler des observations a été publié en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest du 20 avril 2017 et a été affiché au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie d'Arveyres et que l'avis a été publié 11 jours avant le début de la mise à disposition du public et a été affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Considérant que les observations émises par le public, les associations et les autres personnes intéressées ont porté sur un rappel par le Département de la Gironde du respect des dispositions de l'article 21 du règlement de voirie pour tout accès sur la RD 2089.

Considérant que ces observations qui portent sur les autorisations d'accès sur route départementale seront bien prises en compte et cela notamment dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols par une consultation préalable du centre routier départemental.

Considérant que la modification simplifiée n° 02 du PLU d'Arveyres, telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire, est prête à être approuvée conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme, la chambre d'agriculture ayant émis un avis favorable par lettre du 23/05/2017 et le pôle territorial du Grand Libournais ayant précisé par lettre du 12/04/2017 n'avoir aucune observation à émettre dans le cadre de sa compétence SCOT ;

Vu l'avis de la Commission urbanisme,
Vu l'avis du Bureau en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire approuve le projet de modification simplifiée n°02 du PLU d'Arveyres tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie d'Arveyres pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.

Le dossier modifié est tenu à la disposition du public au siège de de la Communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie d'Arveyres.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-173 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME
POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DES PLU DES COMMUNES
DE LES PEINTURES ET IZON

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 39 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 153-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes du Sud-Libournais et extension de périmètre aux communes de Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton de la Communauté de communes du Brannais ;

Vu la délibération en date du 22 mars 2017 de la commune de Les Peintures sollicitant l'achèvement de la procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 16 mars 2017 de la commune d'Izon sollicitant l'achèvement de la procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit que la fusion d'EPCI à fiscalité propre conduit à un transfert de l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont les EPCI existants avant la fusion étaient titulaires, au bénéfice du nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion ;

Considérant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » de la communauté d'agglomération du Libournais à compter du 1er janvier 2017 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, un établissement public de coopération intercommunale peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence ;

Vu l'avis de la Commission urbanisme,
 Vu l'avis du Bureau en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise l'achèvement des procédures d'urbanisme suivantes :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Peintures
- Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Izon

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du
 Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-174 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME
INSTITUTION ET DÉLÉGATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION POUR LA
COMMUNE DE PUYNORMAND

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement Touristique et de l'Urbanisme

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 2 10-1, L 211 - I et suivants, L 213-1 et suivants, R 211 - I et suivants, R 213-1 et suivants,

Vu la carte communale de Puynormand approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 28 novembre 2005

Vu la délibération du 06/06/2017 du Conseil municipal de la commune de Puynormand sollicitant la communauté d'Agglomération du Libournais d'instituer un droit de préemption sur les parcelles constructibles cadastrées C 376, C 452, classées en zone U, et sur la parcelle cadastrée C 469, suivant périmètres délimités sur le plan joint, en vue de réaliser l'aménagement de maisons et se réserver la possibilité d'extension du cimetière

Considérant que lorsque l'EPCI est compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme, cet établissement est compétent de plein droit en matière de droit de préemption urbain,

Considérant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » de la Communauté d'Agglomération du Libournais à compter du 01/01/2017

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'instituer sur la commune de Puynormand un droit de préemption sur les parcelles classées en zone constructible U, cadastrées C 376, C 452, suivant périmètres délimités sur le plan joint, en vue de réaliser les opérations suivantes : aménagement de maisons sur les parcelles cadastrées C 376 et C 452.
- de déléguer ce droit à la commune de Puynormand

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie de Puynormand durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du Code de l'urbanisme.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du
 Libournais